

Qualification de vol aux instruments (IR)

RS5922 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31899
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

36 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 36 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AERO CLUB DE CHAMPAGNE	78040412500012	Former
AEROCLUB DE L'OUEST PARISIEN	33144514800025	Former
AERO CLUB REDONNAIS	31602515400014	Former
AEROFLIGHT.FR	82796464400021	Former
AEROFUTUR	52266876300025	Former
AEROPYRENEES	39224629400020	Former
AEROSPEED FORMATION ET MAINTENANCE	51205694600019	Former
A/HELI BEARN B/PC 64	40980517300013	Former
AIRBUS	38347481400100	Former
AIR PARIS ACADEMY TRAINING	84251408500013	Former

Liste complète des 36 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5922-qualification-de-vol-aux-instruments-ir/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La qualification de vol aux instruments (IR) répond au besoin de disposer de pilotes qualifiés et compétents aptes à piloter des aéronefs en toute sécurité. Elle revêt la forme d'une qualification inscrite sur la licence de pilote.

La qualification de vol aux instruments (IR) permet à son titulaire de piloter un aéronef en régime de règles de vol aux instruments (IFR), y compris en exploitation de navigation basée sur la performance (PBN).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Piloter un aéronef en régime de règles de vol aux instruments et notamment:

- exploiter l'aéronef dans ses limites d'utilisation;
- effectuer toutes les manœuvres avec souplesse et précision;
- faire preuve de discernement et d'un sens de l'air;
- mettre en pratique ses connaissances aéronautiques

- garder la maîtrise de l'aéronef à tout instant.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Règlement (UE) 2018/1139 du Parlement et du Conseil du 4 juillet 2018

Règlement (UE) n°1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats à une qualification de vol aux instruments (IR) :

a) devront être titulaires :

1) d'au moins une licence de pilote privé (PPL) de la catégorie appropriée d'aéronef et :

i) des privilèges de voler de nuit conformément aux dispositions du règlement 1178/2011, s'il est prévu d'exercer les privilèges de la qualification au vol pendant la nuit ; ou

ii) d'une licence de pilote de ligne (ATPL) dans une autre catégorie d'aéronef ; ou encore

2) d'une licence de pilote professionnel (CPL) dans la catégorie appropriée d'aéronef ;

b) devront avoir effectué au moins 50 heures de vol en campagne en tant que pilote commandant de bord (PIC) sur avions, moto-planeurs (TMG), hélicoptères ou dirigeables, dont au moins 10 heures ou, dans le cas des dirigeables, 20 heures auront été accomplies dans la catégorie d'aéronef pertinente.

De plus, les candidats à une qualification de vol aux instruments (IR) devront avoir suivi un cours théorique et une instruction au vol auprès d'un organisme de formation, agréé (ATO).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La qualification est délivrée par la direction de la sécurité de l'aviation civile au vu notamment du compte rendu d'évaluation en vol réalisée par un inspecteur examinateur de la DGAC ou, sous réserve qu'il y ait été expressément autorisé par la DGAC, par un examinateur expérimenté

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2026

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS56, RS57

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7713

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ecologie.gouv.fr/pilotes-davion>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5922/>

Où se former

Formations référencées

35

Organismes	10
Régions couvertes	7
Prix indicatif	700 € – 20 830 €
Durée	5 – 200 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	119
Parcours menés à terme	117
Taux d'achèvement	98 %
Période	04/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	121
Montant total engagé	253 840 €
Coût moyen par dossier	2 098 €
Durée moyenne	15 h
Période	04/2022 – 08/2026
France compétences	62 %
Reste à charge titulaire	32 %
OPCO	3 %
France Travail	2 %
Entreprise	1 %
Régions	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.